

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 26 septembre 2018 N° 721

COMMUNIQUE DE PRESSE

Création d'entreprise 100% en ligne et à moindre coût grâce à la loi PACTE

L'examen du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) en séance publique à l'Assemblée nationale a débuté hier mardi 25 septembre. Ce projet de loi a deux ambitions majeures. D'une part, faire grandir les entreprises françaises, accélérer l'innovation et la création d'emplois. D'autre part, mieux associer les salariés à la vie et aux résultats de l'entreprise.

L'article 1 du projet de loi PACTE relatif aux démarches de création d'entreprise a été adopté à l'Assemblée nationale. Cette mesure permettra une création d'entreprise 100% en ligne et à moindre coût à partir du 1^{er} janvier 2021.

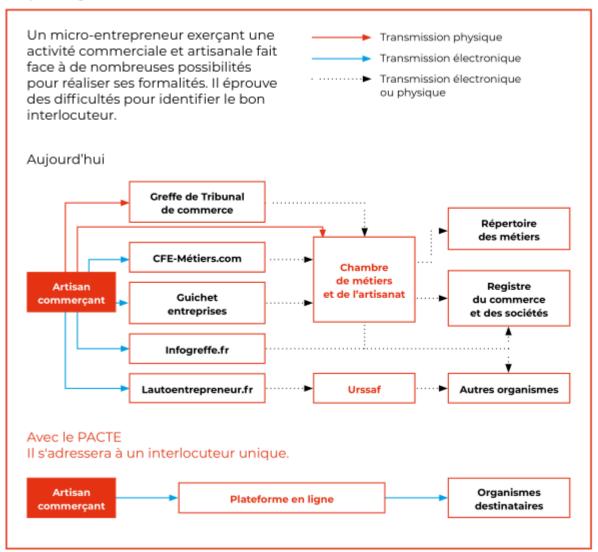
Avant le PACTE, la procédure de création d'entreprise était complexe et peu lisible, les formalités des entreprises étant réalisées auprès de sept réseaux de centres de formalité. Désormais, une plateforme en ligne remplacera ces différents réseaux et sera l'unique interface pour les créateurs d'entreprise. Ainsi, les démarches sont simplifiées et les coûts à la création d'entreprise réduits.

Le débat parlementaire a permis de préciser que les réseaux d'accompagnement des créateurs d'entreprise gardent leurs missions d'accueil et de conseil.

"Actuellement, la personne qui veut créer son entreprise doit réaliser plusieurs démarches, y compris en se rendant physiquement dans divers lieux éloignés les uns des autres. Il peut réaliser certaines démarches en ligne mais, même dans ce cas, il doit s'adresser aux systèmes d'information des différents organismes, car il n'existe pas de guichet unique. Nous simplifions sa démarche en créant un guichet unique qui lui évitera de devoir se rendre sur différents sites internet et de suivre différentes procédures." Bruno Le Maire.



Ce qui change concrètement



Contact presse:

Cabinet de Bruno Le Maire: 01 53 18 41 13 presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr